



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 08/14
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :			
En exercice : 29	Présents : 29	Votants : 29	Procurations : 00

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 22 AVR. 2014

Affiché le : 16 AVR. 2014

L'An deux mille quatorze, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 08 avril 2014

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, RAYMOND, RIGAUD, MARQUIER, LE GUIRIEC, FERTE, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, ANGO, LACLAU, SALAÛN, SUZE.

SECRETAIRE : Madame LLOUBERES a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : *CONSEIL MUNICIPAL - Composition de la Commission pour les contrats de partenariat.*

Les articles L1411-5 et L1414-6 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulent que « lorsqu'il s'agit d'une région, de la collectivité territoriale de Corse, d'un département, d'une commune de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public, la commission est composée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste (...) Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires. »

Conformément aux dispositions susvisées, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal qu'il soit procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission pour les contrats de partenariat.

Ont obtenu 29 voix :

Titulaires :

- ☞ Elain CANEZIN
- ☞ Michel BEUILLE
- ☞ Francis SANCHEZ
- ☞ Sébastien RIGAUD
- ☞ Julien FERTE

Suppléants :

- ☞ Pierre CASTAING
- ☞ Jean-Jacques ZAMBONI
- ☞ Monique GONZALEZ
- ☞ Danielle AUDIGUIER
- ☞ Frédéric SALAÛN

Les membres, ci-dessus dénommés, ont été désignés pour siéger au sein de la Commission pour les contrats de partenariat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 16 avril 2014

Le Maire,

Lysiane MAUREL

